

FORMULAIRE DE DON



PARTICULIER

VOTRE DON À LA BOURSE FERENC SEMPTHEY VOUS FAIT BÉNÉFICIER DE DÉDUCTIONS FISCALES TRÈS AVANTAGEUSES.

EXEMPLES D'ÉCONOMIE D'IMPÔT SUR LE REVENU OU SUR L'ISF

VOTRE DON	VOTRE RÉDUCTION D'IMPÔT	IL NE VOUS COÛTERA QUE...
50 €	IR (66 %) : 33 €	17 €
	ISF (75 %) : 37 €	13 €
200 €	IR (66 %) : 132 €	68 €
	ISF (75 %) : 150 €	50 €
500 €	IR (66 %) : 330 €	170 €
	ISF (75 %) : 375 €	125 €
1 000 €	IR (66 %) : 660 €	340 €
	ISF (75 %) : 750 €	250 €

Si vous payez l'impôt sur le revenu, 66 % de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20 % du revenu imposable.

EXEMPLE : un don de 1000 € coûte 340 € après déduction fiscale.

Si vous payez l'impôt de solidarité sur la fortune, vous bénéficiez d'une réduction d'ISF de 75 % des dons réalisés, dans la limite de 50 000 €.

EXEMPLE : un don de 1000 € coûte 250 € après déduction fiscale.

Lorsque le montant des dons dépasse la limite de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions. (Réf. Art.200.1 du Code Général des Impôts).

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

.....

TÉL.

EMAIL

MONTANT DE VOTRE DON :



Je désire un reçu fiscal.

ENTREPRISE

LE DON DE VOTRE ENTREPRISE À LA BOURSE FERENC SEMPTHEY LUI FAIT BÉNÉFICIER DE DÉDUCTIONS FISCALES TRÈS AVANTAGEUSES.

EXEMPLES DE DÉDUCTION FISCALE AU TITRE DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

RÉGIME FISCAL DE L'ENTREPRISE	Impôt sur le revenu ou sur les sociétés
FINALITÉ DU VERSEMENT	Tout don à une oeuvre d'intérêt général
TAUX DE DÉDUCTION FISCALE	60 % du montant du don
PLAFOND	Dans la limite du 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe

VOTRE DON	VOTRE RÉDUCTION D'IMPÔT	IL NE VOUS COÛTERA QUE...
1 000 €	IS (60 %) : 600 €	400 €
2 000 €	IS (60 %) : 1200 €	800 €
5 000 €	IS (60 %) : 3000 €	2000 €
10 000 €	IS (60 %) : 6000 €	4000 €

Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peuvent bénéficier d'une déduction fiscale égale à 60 % du montant du don dans la limite d'un plafond de 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

La réduction d'impôt vient en déduction du montant d'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise donatrice lors de l'année des versements.

Lorsque la limite fixée ci-dessus est dépassée au cours d'un exercice, l'excédent de versement peut donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au titre de chacun de ces exercices, sans qu'il puisse en résulter un dépassement du plafond défini ci-dessus. (Réf. Art. 238bis du Code Général des impôts).

NOM/PRÉNOM

ENTREPRISE

FONCTION

ADRESSE

.....

TÉL.

EMAIL

SIRET

APE

MONTANT DE VOTRE DON :



Je désire un reçu fiscal.

COMMENT DONNER ?

Par chèque bancaire à l'ordre de la Fondation AgroParisTech
À adresser à : Mme Margaux Morin
Bourse Ferenc Sempthey / Fondation AgroParisTech
19 avenue du Maine - 75732 PARIS CEDEX 15
Email : margaux.morin@agroparistech.fr